



COMMUNE DE SAINT-MOLF

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2017

résumé des principales délibérations - affiché en Mairie le 29/09/2017

FINANCES :

BAIL AVEC ORANGE POUR L'ANTENNE RELAIS DU LANGUERNAIS – RÉVISION DE LA REDEVANCE

Le précédent bail datant de 2008 prévoyait un loyer annuel de 1 700 €. Avec la sous-location par Orange à Free d'une partie de l'antenne, un nouveau bail a été renégocié avec Orange fixant le loyer annuel à 2 700 € avec une augmentation de 1 % par an.

Un dossier d'information sur l'antenne relais est consultable en mairie sur simple demande.

TARIFS 2018 DES ENCARTS PUBLICITAIRES DES SUPPORTS DE COMMUNICATION COMMUNAUX

Augmentation du tarif (inchangé depuis 2012) de 75 € à 85 € pour un encart de dimension 8cm x 5cm, pour deux numéros du bulletin municipal à paraître en 2018. Le nombre maximum d'annonceurs et donc d'encarts reste le même, à savoir 30.

CAP ATLANTIQUE :

ACHAT GROUPÉ ET SUBVENTIONNÉ DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Dans le cadre du dispositif de labellisation Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte, le programme déposé par Cap Atlantique a été retenu par l'État pour des actions liées à la mobilité électrique. En complément de l'acquisition de voitures et de bornes de recharge, le programme comporte l'achat de vélos à assistance électrique. Cette action rejoint les objectifs du schéma directeur vélo de Cap Atlantique qui vise à favoriser l'usage du vélo par tous les acteurs du territoire.

La subvention TEPCV permet de bénéficier d'une aide de 80% sur le prix de chaque vélo. Le montant retenu par vélo étant de 1 500 € et la commune ayant commandé deux vélos, le reste à charge pour la commune sera de 600 €.

APPROBATION DE LA RÉVISION DES STATUTS

Au 1er janvier 2018 : transfert de la compétence « GEMAPI » : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;

Cap Atlantique est déjà compétente et investie depuis sa création dans certains éléments de la GEMAPI, investissement qui s'est récemment accentué en matière de subventions marines à l'occasion de la mise en œuvre d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Au 1er janvier 2020 : transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectif », déjà exercées par Cap Atlantique ; ces compétences intégreront donc à cette date la liste des compétences obligatoires.

*Pour mener à bien le recensement de la population 2018, qui aura lieu en janvier-février,
la commune aura besoin de recruter des agents recenseurs.*

Toute personne intéressée est invitée à transmettre CV et lettre de motivation en Mairie.

Date prévisionnelle prochain conseil municipal : 16 octobre 2017